



INFO'TOUIT-CGT

Avril 2023 – n° 18 contacts : 06 31 67 12 67- 02 23 62 24 65

Vous nous interpellez via : ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr et nous vous répondrons.



RETRAITES ACTE II



#lundi 1er mai, journée de mobilisation exceptionnelle

Après douze jours de mobilisations d'une ampleur inédite où des millions de manifestantes et de manifestants ont réaffirmé leur opposition à la réforme des retraites, la CGT et l'intersyndicale, appellent à faire du 1er mai une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme des retraites et pour la justice sociale.

Le Président de La République a promulgué, dans la précipitation, la réforme des retraites pourtant rejetée par le peuple français. Il a décidé de poursuivre son passage en force et de mépriser les millions de français.es qui depuis des mois expriment leur rejet de cette réforme et des méthodes anti démocratiques du Président et de son gouvernement. Il ne remet, à aucun moment, sa politique ultra libérale, et affirme que deux années supplémentaires de travail sont nécessaires pour produire encore plus de richesses, alors que nous n'en avons jamais créé autant et que les riches ne se sont jamais autant enrichis. Pour la CGT, au contraire, il est urgent d'augmenter les salaires pour financer la protection sociale.

La CGT appelle l'ensemble du monde du travail à faire du 1er mai une journée puissante de manifestation portant l'exigence du retrait de la réforme, de la Paix et de la justice sociale, en France et partout dans le monde.

À Rennes

rendez-vous à 10 heures
place du Gast
dans le quartier de
Maurepas suivi d'un pique-
nique dans le parc des
Gayeulles.



#Entretien avec Michaël Zemmour, économiste : « Il n'y a aucune nécessité de faire cette réforme »

L'économiste, "spécialiste des retraites", nous livre son analyse de l'impact de la réforme sur la carrière des femmes et de manière plus générale sur notre système des retraites. Étude très claire et concise à voir ou à lire.

Pour en savoir plus :



[Michaël Zemmour sur la réforme des retraites : " Il n'y a aucune nécessité de faire cette réforme " - Bing video](#)



<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/04/entretien-michael-zemmour/>

#Qualité de vie au travail**Congé menstruel : où en est-on en France et dans nos collectivités ?**

Sans attendre les discussions autour du projet de loi porté par des députés EELV, nos collectivités seraient bien inspirées de suivre les exemples suivants d'expérimentations de mise en place de ce congé pour les femmes souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses :

Mairie de Saint Ouen (2 jours par mois)
Siège du Parti socialiste pour toutes les femmes,
Carrefour
Louis Design (Mobilier)
L'Oréal

Le projet de loi indique que ces congés seront sans jour de carence.

De leur côté, le 16 février, les députés espagnols ont adopté une loi instaurant un congé menstruel. Les Espagnoles souffrant de règles douloureuses pourront désormais demander un arrêt maladie, une première en Europe.

Anne Hidalgo, maire de Paris a écrit à Élisabeth Borne, première ministre pour lui demander de mettre en place un cadre légal pour le congé menstruel et d'y intégrer les cas de fausse couche.

Quand nos collectivités vont-elles mettre en place ce congé ?**#Catégorie A****Expérimentation des 39 heures dans nos collectivités : qui gagne ? qui perd ?****Quels enseignements pouvons-nous en tirer ?**

Si le nombre d'heures travaillées est quasiment identique, le nombre de semaines varie en fonction du nombre de jours travaillés par semaine.

Ces différentes formules créent des conflits entre les catégories A, B et C, une complexification des plannings de congés et vont à l'encontre du slow management revendiqué dernièrement (en opposant quantité et qualité).

Existe-t-il des conséquences pour les agents passés à 39 heures ?

Quelle cohésion au sein des services expérimentant des organisations du temps de travail différenciées entre les catégories d'emplois : catégorie A à 39 heures – catégorie B à 37 heures 30 et les catégorie C à 35 heures et éventuellement sur la semaine à 4 jours ?

Grace à vos jours de RTT générés par les 39 heures, vous avez peut-être envisagé d'associer des jours de RTT à vos CA cet été. Avez-vous envisagé que votre demande puisse être rejetée par votre hiérarchie ?

Avez-vous droit à des temps décalés et à des temps supplémentaires dont les définitions se trouvent dans la note « 47869 - Note relative aux temps décalés des agents de catégorie A » (http://intranet/documents/4317/63921-Note_relatif_aux_temps_decales_categorie_A.pdf) ?

**Pour en savoir plus :**

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/04/experimentation-des-39-heures/>



<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/10/charge-de-travail-des-cadres/>

#Action sociale**Le CASDEC serait-il en ballottage (défavorable) face à d'autres prestataires ?**

Aujourd'hui, l'action sociale est gérée conjointement entre la DRH et le CASDEC. Un groupe de travail est lancé par la DRH dont les objectifs, annoncés, sont une meilleure lisibilité des prestations DRH et CASDEC, un guide des offres et des démarches simplifiées. Trois prestataires ont été auditionnés : le CNAS, le COS Breizh et notre CASDEC. Nous craignons qu'un de ces deux « concurrents » ne remplace le CASDEC, notre bien commun. Une chose est certaine, si la collectivité signait avec l'un de ces deux prestataires de l'action sociale, le respect des conventions et donc le montant des sommes dues ne serait jamais remis en cause, comme cela a pu être le cas avec le CASDEC tout au long des mandats précédents. Le CASDEC a la capacité de proposer beaucoup plus d'aides sociales à ses adhérents que les autres prestataires. Pour cela, il suffit que ses administrateurs le décident en Conseil d'Administrations et commission et que les collectivités adhérentes versent des subventions à la hauteur des enjeux. Des choix aujourd'hui sont néanmoins nécessaires en raison d'une enveloppe financière insuffisante et dénoncée depuis des années. C'est en partie pour cette raison que nous avons élaboré notre campagne électorale de 2022 autour d'une revendication simple et claire : donner la gestion du CASDEC aux organisations syndicales.

Pour en savoir plus :

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/04/casdec-face-a-dautres-prestataires/>

Les enjeux pour la CGT :

En premier lieu, que les dispositifs d'action sociale ne se limitent pas à une question d'attractivité de nouveaux agents mais surtout permettent aux agents en poste de trouver un intérêt supplémentaire à rester au sein de nos collectivités grâce à des prestations répondant au plus près de leurs aspirations.

L'action sociale délivrée par la DRH est régie par des obligations nationales pour la majorité.

L'action sociale délivrée par le CASDEC est régie par son Conseil d'Administration, donc les organisations syndicales suite aux élections professionnelles, sur des projets décrits dans leur profession de foi. Peut-être que les interactions entre vos élus et leur électorat ne sont pas suffisantes et que des réunions d'informations sont nécessaires sur ce sujet tout au long de l'année.

La CGT est partie prenante dans les décisions relatives à la définition du règlement de ses prestations.

Le CGT souhaite le maintien du CASDEC pour continuer à œuvrer à sa transformation et répondre au plus près aux demandes de ses adhérents. La CGT revendique un budget permettant de maintenir l'ensemble des prestations et d'en créer de nouvelles.

#F3SCT

Vos nouveaux élus ont siégé à la F3SCT du 30 mars et à la commission du 7 avril.

De nombreux sujets à l'ordre du jour

- Le renforcement des mesures de protection et le suivi médical tout au long de la carrière des agents de la Régie intervenant en sites amiantés.
- Le projet de construction d'un nouveau bâtiment destiné à abriter les [réserves muséales](#) (Écomusée, Musée de Bretagne), dans la zone du Hil.
- La restructuration du réseau des assistants de prévention : nous attendons d'être associés à la rédaction de la charte du réseau des assistants lors des prochaines réunions périodiques de la F3SCT.
- Le plomb dans l'air dans les locaux Pasteur : une réunion spécifique est prévue pour détailler les mesures et protection mises en place par l'administration vis-à-vis des agents.
- La mise en place de solution de protection pour les travailleurs isolés de la Direction de l'Assainissement permettant de localiser l'agent en difficulté et de déclencher les secours.



Vos représentants restent vigilants à la diffusion des informations auprès des agents concernés par les sujets, à l'amélioration des conditions de travail (ex : ergonomie au poste, protocole d'entretien facilité), à la protection de la santé physique et mentale (ex : [cellule discrim' alerte](#), [déclaration d'agression](#)), à l'hygiène (ex : création de sas de propreté, création de vestiaires et sanitaires hommes/femmes), à la sécurité des agents dans leur travail (ex : équipement de protection pour les travailleurs isolés).

L'élue au personnel a été interpellée s'agissant des installations de bornes wifi sans information préalables des services. La réponse du SQVP s'appuie sur le rapport du [CHSCT du 21 octobre 2021](#) qui, à l'époque, validait la démarche. Le manque de communication de la part de l'administration, sur la démarche et le calendrier de déploiement, a toutefois été pointé.

Vous souhaitez nous alerter sur un sujet, n'hésitez pas à contacter la CGT et l'UGICT-CGT

#53^{ème} congrès CGT

A la tête de la CGT Sophie Binet, une femme cadre, écologiste et féministe.

Pour la première fois, une femme accède au poste de Secrétaire Générale de la CGT, depuis sa fondation en 1895

[Sophie BINET a été élue, Secrétaire Générale](#), à l'issue de ce 53^e congrès. Âgée de 41 ans, Sophie était depuis 2018 secrétaire générale de l'UGICT-CGT, le syndicat des cadres de la CGT. Elle a travaillé dans l'éducation nationale, comme conseillère principale d'éducation, dans les quartiers nord de Marseille puis au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis). Elle s'est par ailleurs beaucoup impliquée dans les luttes féministes et contre les violences sexuelles et sexistes. Avant d'intégrer la CGT, elle avait adhéré à l'UNEF, participant – entre autres – aux mobilisations victorieuses contre le contrat première embauche (CPE) en 2006.

Un positionnement écologiste assumé : lier les questions environnementales et sociétales

À ses yeux, la CGT doit « être capable de porter au même niveau fin du monde et fins de mois ».

Selon elle, il est crucial de « lier les questions environnementales et sociales », sachant que la façon de « traiter ces enjeux » exige une réflexion que les diverses composantes du syndicat doivent se réapproprier. Cependant, elle a souligné la nécessité de procéder à des « reconquêtes industrielles » et des « relocalisations » de la production, de manière à « mettre fin à la saignée » d'emplois.



Une intersyndicale unie pour exiger le retrait de la réforme des retraites

La « seule chose » dont Sophie entend discuter avec la première Ministre, c'est le renoncement à la retraite à 64 ans. Pas question, à ses yeux, d'évoquer une médiation, une suspension de la réforme ou d'échanger sur d'autres thématiques...

Dotée d'un très gros potentiel médiatique pour attirer la jeunesse, souhaitons qu'elle puisse incarner le renouveau de la CGT ! Bonne route Sophie !



@laurentcairon

« Depuis 1948, le 1^{er} mai est férié et chômé.

Rappelons l'importance de l'unité pour acquérir et défendre les droits de tous les travailleurs !! »



@philippechavroche

« Oui, la France brûle à cause de Macron ! Mais ne lâchons rien !

« Quand l'ordre est injuste, le désordre est déjà un commencement de justice » (Romain Rolland, Théâtre de la révolution, 1926). »